

TARIFS HOSPITALISATION

Je choisis ma prestation hôtelière en service de chirurgie ou de médecine

	J'accueille des proches	Je me fais plaisir	Je suis connecté(e)	Je suis seul(e)
Offre chambre particulière	Grand confort	Premium	Avantage	Individuelle
Tarifs	149 € / jour	129 € / jour	99 € / jour	85 € / jour
Téléphone (hors communications: 0.23€/unité)	✓	✓	✓	●
Télévision	✓	✓	✓	●
Parking	✓	✓	✓	✗
Petit déjeuner Classique : petit déjeuner simple Premium : petit déjeuner gourmet*	 Premium	 Classique	 Classique	 Classique
Déjeuner/Diner Classique : entrée + plat + dessert Premium (gourmet) : entrée + plat + dessert *	 Premium	 Premium	 Classique	 Classique
Lit et petit déjeuner accompagnant	✓	●	●	●
Kit de toilette patient (peignoir, linge et produits de toilette à disposition)	✓	✗	✗	✗
Pack Grand Confort Plateau de courtoisie quotidien (goûter)	✓	✗	✗	✗

Toutes les chambres sont équipées de la wifi

✓ Inclus

● En option sur demande

✗ Non - inclus

OPTIONS À LA CARTE

POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE CHAMBRE

	Services	Prix	Sélection
	Télévision	8 € / jour	<input type="checkbox"/>
	Téléphone <small>(hors communications 0.23€/unité)</small>	7 € / séjour	<input type="checkbox"/>
	Lit / petit déjeuner accompagnant	23 € / jour	<input type="checkbox"/>
	Repas accompagnant premium <small>Premium (gourmet) : entrée + plat + dessert</small>	14 € / repas	<input type="checkbox"/>
	Kit Linge de toilette à disposition <small>(peignoir, linge et produits de toilette)</small>	10 € le kit	<input type="checkbox"/>

Participations liées à votre hospitalisation :

- Participation Assuré Transitoire (PAT) forfaitaire de 24€ par séjour sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi.
- Forfait hospitalier de 20€/jour y compris le jour de sortie sauf en cas de prise en charge par la mutuelle ou de dérogations prévues par la loi.

Les prestations de chambre seule sont facturées du jour de mon entrée au jour de ma sortie inclus, et ce, quelles que soient les heures d'arrivée et de sortie.

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant, à des exigences particulières (prestations accompagnant et de confort) que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.